
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016-300 DU 26 MAI 2016

portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité technique de mise en œuvre et de suivi des réformes de l'administration du système éducatif.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Sur** proposition conjointe du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministre des Enseignements Secondaire, technique et de la Formation professionnelle et du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Il est créé un comité technique chargé de la mise en œuvre et du suivi des réformes de l'administration du système éducatif.

Article 2 : Le Comité technique proposera au Chef de l'Etat des mesures en vue de la mise en œuvre et du suivi des réformes de l'administration du système éducatif. A ce titre, il a pour tâches de :

- revisiter tous les organes existants pour les rendre compatibles avec la nouvelle vision du Conseil National de l'Education (CNE) ;
- élaborer et conduire les stratégies de mise en place du Conseil National de l'Education(CNE) et les autres organes nécessaires ;
- définir les bases de la politique gouvernementale en matière de professionnalisation des formations en vue d'accroître l'employabilité des jeunes ;

- élaborer un document cadre de politique de formation et de professionnalisation des métiers d'enseignant ;
- définir les mesures urgentes susceptibles de favoriser la mise en synergie des activités des trois ordres d'enseignement avant l'installation du Conseil National de l'Education (CNE) ;
- assurer de façon permanente, auprès du Président de la République, la cohérence interne et la veille stratégique des actions développées dans le système éducatif.

Article 3 : Le Comité technique est composé comme suit :

Bureau

- Présidente : Madame Marie-Odile ATTANASSO ;
- Vice-Président, Secrétaire permanent du Comité : Monsieur Remy GUEDEGBE ;
- Premier rapporteur : Monsieur Bessan KAKPO ;
- Deuxième rapporteur : Monsieur François HOUEDO ;

Membres

- Monsieur Lucien KOKOU ;
- Monsieur Salimane KARIMOU ;
- Monsieur Joseph DJOGBENOU ;
- Madame Talata Mariam CHABI épouse ZIME ;
- Madame Gisèle ENIANLOKO épouse MARTIN ;
- Monsieur Fructueux AHO ;
- Monsieur Kemoko BAGNAN ;
- Madame Flore GANGBO ;
- Madame Sédami MEDEGAN ;
- Monsieur Taofiki AMINOU ;

- Monsieur Félicien AVLESSI ;
- Monsieur Emmanuel HONKOU ;
- Monsieur Venant QUENUM ;
- Monsieur Emmanuel M. DAVID- GNAHOUI ;
- Monsieur Pierre Claver OKOUDJOU.

Article 4 : Le Comité technique est doté d'un secrétariat animé par une équipe légère chargée de la préparation intellectuelle, matérielle et organisationnelle des activités du Comité. Le Vice-Président, Secrétaire permanent du Comité en est le responsable.

Article 5 : Le Comité technique peut faire appel à toute personne ou tout groupe de personnes susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

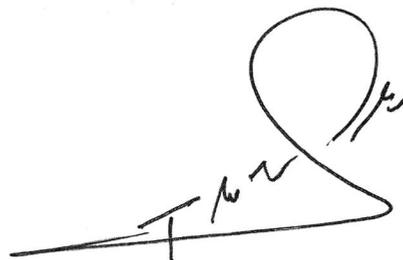
Article 6 : Le Comité technique dispose d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour transmettre au Chef de l'Etat son rapport sur la mise en œuvre des réformes de l'administration du système éducatif.

Article 7 : Les frais de fonctionnement du Comité technique sont imputés sur le budget national.

Article 8 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

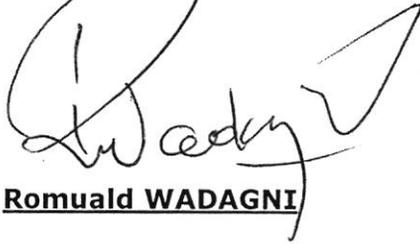
Fait à Cotonou, le 26 mai 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom, with some smaller scribbles in between.

Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,



Marie-Odile ATTANASSO

Le Ministre des Enseignements
Secondaire, Technique et de la Formation
Professionnelle,



Lucien KOKOU

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Karimou SALIMANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEF : 2 MESRS : 2 MESTFP : 2 MEMP :2 AUTRES
MINISTERES : 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 JORB 1.-